(Journal officiel du 27 août 2002)

Arrêté du 14 août 2002 fixant la date des épreuves d'admissibilité du concours spécial ouvert au titre de l'année 2002 pour le recrutement d'agents techniques de l'environnement

NOR: DEVG0210294A

Par arrêté de la ministre de l'écologie et du développement durable en date du 14 août 2002, les épreuves d'admissibilité du concours spécial ouvert au titre de l'année 2002 pour le recrutement d'agents techniques de l'environnement se dérouleront le 6 novembre 2002.